

Respect de l'accord TH : l'inaptitude de la DG...



La 1ère trame du projet d'accord TH (accord pour l'emploi des personnes en situation de handicap à Pôle emploi) proposée par la DG en 2022 n'offrait aucun droit supplémentaire pour les agents en situation de handicap et était nettement régressif.

La CGT Pôle Emploi, déterminée à négocier sans concession, avait contribué à obtenir des avancées significatives (facilitation des autorisations d'absence pour soin pendant le travail ; télétravail TH établi sur 36 mois au lieu de 12 ; télétravail à temps complet sur 6 mois renouvelable ; aménagement de poste au maximum dans les 3 mois suivant la préconisation du médecin du travail ; amélioration du rapprochement domicile-travail ; etc.)

L'accord signé en 2022 prévoyait la mise en place d'une commission de suivi destinée à s'assurer du respect et de la bonne application des dispositions de l'accord par l'Etablissement.

Au-delà des déclarations de bonnes intentions, la dernière réunion de la commission de suivi de l'accord TH met en évidence, de façon factuelle, de nombreux manquements de l'Etablissement dans la mise en œuvre de cet accord :

- La DG ne respecte pas son engagement en matière de transmission de données chiffrées, de retour sur les interventions, de demandes d'informations complémentaires, etc.
- Des remontées faites par les agents montrent que des dispositions de l'accord ne sont pas appliquées ou mal appliquées, voire contestées par l'Etablissement : télétravail TH, délai d'aménagement de poste, pressions exercées (« chantage » au licenciement pour inaptitude), remise en cause des préconisations du médecin du travail (une DR a même exercé une action aux Prud'hommes pour contester une préconisation !), etc.

Partout où l'accord TH est respecté, la CGT reconnaît le volontarisme et l'engagement de l'Etablissement. Partout où l'accord est bafoué, la CGT se bat au côté des agents en situation de handicap pour faire respecter leurs droits.

**Pour forcer France Travail à respecter l'accord TH partout et pour tous
nous avons besoin de vous :
Faites remonter à la CGT les difficultés que vous rencontrez !**

syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr

<https://cgtpegrandest.reference-syndicale.fr/>

